

Etudiants et personnels

Définition d'un cas « contact à risque » :

Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé (Test RT-PCR/Antigénique positif) en l'absence de protections efficaces dans les situations suivantes :

- en face à face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée, ou en face à face durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuements au sein d'un espace intérieur quelle que soit la distance

OU

- ayant partagé un espace intérieur pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h

► Personne-contact à risque élevé :

Conditions environnementales ci-dessus décrites chez une personne non vaccinée ou dont le schéma vaccinal est incomplet

► Personne-contact à risque modéré :

Conditions environnementales ci-dessus décrites chez une personne non immunodéprimée ayant eu un schéma vaccinal complet

► Personne-contact à risque négligeable

Toute personne ayant eu le SARS-CoV-2 depuis moins de 2 mois (confirmé par RT-PCR ou test antigénique ou sérologie) ainsi que toutes les autres situations de contact.

Je suis « contact à risque »

Je n'ai pas de symptômes

Je réalise immédiatement un test antigénique

→ Ce 1er test est négatif et je suis « Personne à risque élevé », je m'isole :

- 7 jours si je vis seul et que mon test de contrôle à J7 reste négatif (l'isolement sera porté à 14j en l'absence de test de contrôle)

- 17 jours si je vis sous le même toit que la personne testée positive, que je n'ai aucun symptôme et que mon test de contrôle à J17 reste négatif

→ Ce 1er test est négatif et « je suis Personne à risque modéré », L'isolement n'est pas obligatoire. Je respecte strictement les gestes barrières, je limite mes interactions sociales et réalise un test de contrôle à J7.

→ Ce 1er test est positif, je m'isole 10 jours

1/ Je serai contacté par l'assurance maladie qui me donnera les consignes

2/ Je protège mon entourage en m'isolant autant que possible

3/ J'informe ma hiérarchie ou mon secrétariat pédagogique de mon absence et je préviens le Service de Médecine Préventive par mail (SMP) : signalement-covid@univ-lehavre.fr

4/ Je télétravaille ou je suis les cours à distance si mon état de santé le permet

5/ A J7 ou J17 je réalise un test de contrôle :

→ Mon test est positif, je serai absent 10 jours à partir de la date du prélèvement et s'il est négatif je sors d'isolement.

Des symptômes apparaissent

1/ Je reste à mon domicile = **Isolement**

2/ Je réalise un test de dépistage (RT-PCR de préférence), je contacte mon médecin traitant ou je compose le 116 117 en fonction de mon état de santé

3/ Je préviens le Service de Médecine Préventive par mail (SMP) :

signalement-covid@univ-lehavre.fr

Mon test RT-PCR est positif : je reste en « isolement »

Je serai absent de l'université pendant au moins 10 jours à partir du début des symptômes. Cette durée sera prolongée tant que durera la fièvre et pendant 48h après l'arrêt de celle-ci. (Arrêt maladie par le médecin traitant ou sur Amelie)